

# Le Rappel Républicain

DE LYON

Vendredi 22 Janvier 1904

Deuxième Année. — N° 22

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS.

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1<sup>er</sup> & 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES  
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.  
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent.  
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 3, Rue Stella (à l'entresol)  
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 13-39

5 cent.  
le N°

ABONNEMENTS...  
Lyon et département limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr.  
Autres départements... 6 fr. 12 fr. 24 fr.  
Étranger (Union Postale)... 9 fr. 18 fr. 36 fr.

## FAITS DU JOUR

**La Chambre a continué la discussion du rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi. Au Sénat, suite de la discussion sur les bureaux de placement.**

**Des mutations importantes vont être faites dans le haut enseignement.**

**Dans les milieux politiques on s'est occupé de la séance d'aujourd'hui sur l'affaire Delsor. L'agitation est très vive. Les ministériels font une campagne effrénée.**

**Un accident s'est produit au Métropolitain de Paris; deux personnes ont été piétinées par les voyageurs.**

**Les Anglais ont fait subir un sanglant échec aux troupes du Mullah, au Somaliland.**

## LE CHAMBARDEMENT

On attribua à M. Joseph Reinach la monnaie du chambardement général quand il fut chassé de l'armée et de la Chambre. Il était, dans tous les cas, de laïlle à y coopérer activement et les moyens financiers ne lui faisaient pas défaut. Il est une autorité et une force en Israël. Mais c'est le seul, ou à peu près, qui descende dans la lice et combatte en personne.

La communauté sémitique, elle, combat plus efficacement avec son armée de mercenaires, à la manière carthaginoise. Ce n'est qu'une question d'argent. Pour faire battre les chrétiens entre eux, la juiverie de France n'en est pas à regarder au coût; d'ailleurs, elle peut compter sur les subsides de la juiverie cosmopolite.

Connaît-on la Jewick-Colonisation, siège à Paris, 2, rue de l'Élysée, et à Londres? Ce n'est pas une association; c'est une caisse constituée nominativement pour établir des colonies juives à travers les continents. Le baron Hirsch y avait versé d'un seul coup 200 millions, bien avant la crise. Elle recevait des subventions s'élevant annuellement à 14 ou 15 millions.

La caisse est administrée à Paris par trois notabilités du monde juif, dont l'une est le frère de M. Joseph Reinach, à Londres par quatre administrateurs.

En ce temps-là il avait été dépensé quelque cinq millions pour établir dans les pampas de l'Argentine, un millier de familles juives expulsées de Russie. Chacune avait reçu 5.000 francs espèces, des terres, des semences et du bétail. Tant que durèrent les 5.000 francs, tout alla bien. Ensuite ce petit monde se dispersa et les filles s'en revinrent cultiver la rue à Buenos-Ayres. Cet échec colonial fut quelque peu scandaleux. On ne renouvela pas les essais. Et les 200 millions de la caisse continuèrent à faire la boule de neige en placements judaïquement rémunérateurs.

Affirmer que ce fut cette caisse qui fournit l'énorme quantité de millions prodigués pour acheter quelques faibles consciences dans la presse, pour mettre principalement la presse socialiste sur un grand pied et surtout pour faire les élections de 1898, serait se hasarder au delà de ce qui est notoirement posi-

tif. Les Juifs ne racontent pas leurs affaires. En tous cas, l'or afflua à Paris comme venu de toutes les parties du monde et au su de tous les dépenses furent extravagantes. Les journaux socialistes, jusque là sans lecteurs et sans annonces, eurent des ténors payés comme des ambassadeurs, roulant voiture et exhibant des fourrures et des huit-refolets, comme des princes.

Et il y a sept ans que la fête dure. Mais les élections de 1898 n'avaient été qu'un succès relatif. On se prépara à mieux faire celles de 1902. Les événements dans l'intervalle favorisèrent la conspiration. Les libéraux naïfs prêtèrent la main à l'élection de M. Emile Loubet. M. Waldeck-Rousseau prit les rênes pour gagner le plus gros procès qu'il ait plaidé de sa vie, et la juiverie eut le vent en poupe pour faire les élections. Aucun sacrifice ne lui coûta; mais sa victoire fut complète.

C'est le bloc triomphateur. Autrefois la probité électorale était une vertu républicaine. Toute élection d'argent était honnie.

On n'a plus de ces scrupules surannés. C'est l'argent qui fit les élections dernières; c'est l'argent, vous le verrez bien, qui fera les prochaines, si le suffrage universel ne vomit pas sur la corruption.

Qu'on ait saccagé les Congrégations, c'est un malheur; qu'on ait domestiqué les administrations publiques, qu'on ait décapité, détruit, entez-vous bien, détruit l'admirable armée que la République avait mis trente ans à organiser, voir cette pauvre armée et notre flotte, qui nous ont coûté plus de vingt milliards, aux mains de deux ridicules et malaisants huruberlus, est-il de plus grands malheurs?

Où il y a plus grand malheur : c'est la France corrompue, oubliant ses traditions, s'oubliant elle-même.

En voulez-vous une preuve? Tenez, il y a vingt ans, il y a dix ans, moins encore, il y a six ans, le préfet qui aurait commis l'ignoble sacrilège dont s'est rendu coupable le préfet de Nancy contre un Français d'Alsace ne se fut pas risqué hors de la préfecture, sans être lapidé par les hommes, par les femmes, par les enfants. Et le ministre qui oit osé, non pas le défendre, mais seulement plaider les circonstances atténuantes aurait été jeté à bas de la tribune et poussé dehors à coups de pieds sur le cul par la Chambre indignée.

Et maintenant voyez. Voyez ce que cinq ans et demi de domination juive ont fait de la France. C'est le chambardement.

D. GURNAUD.

## Notes Politiques

### LES DEUX CAMPS

L'affaire Delsor a, du moins, un avantage incontestable. Elle a réveillé le patriotisme endormi de nombreux Français qui vivaient tranquillement, au jour le jour, persuadés que les révélations et les cris d'alarme des journalistes patriotes n'étaient que du bluff et que le gouvernement n'avait pas les noirs desseins qu'on lui prêtait. Ces Français bonasses sont aujourd'hui désillusionnés, et, comme le mouton, — pas l'autre, — nous souhaitons qu'ils deviennent enragés.

L'acte inqualifiable du préfet de Meurthe-et-Moselle nous a rappelé que des Français gémissent sous le joug étranger, qu'ils attendent, depuis plus de trente ans, l'heure réparatrice de la justice, qu'ils

sont restés fidèles, au milieu des vexations prussiennes, à « la douce France », et qu'ils cherchent à deviner, par delà la ligne bleue des Vosges, la pulsation des cœurs patriotes et fidèles au souvenir.

L'expulsion de l'abbé Delsor nous a permis de montrer à l'Alsace et à la Lorraine que nous pensions toujours à elles, que nous bondissions lorsqu'un gouvernement de coquins et de traîtres outageait leurs enfants.

Cette expulsion a également complété la sélection opérée pendant l'affaire Dreyfus. Les deux camps : le camp français et l'autre; le camp antidyreysard et le camp du traître; le camp qui s'indigne lorsque le gouvernement traite un Alsacien-Lorrain de « sujet allemand » et « d'étranger » et le camp qui approuve.

Que l'on fasse bien attention; ces camps sont nettement tranchés. Le camp français a défendu la liberté contre les Waldeck-Rousseau, les Combes, contre les entrepreneurs du Jacobinisme; le camp de l'étranger est le même qui, depuis quatre ans, s'acharne après l'âme nationale, après nos traditions, qui détruit nos libertés et qui rêve de faire de la France une nation désarmée et désarmée en face des convoitises extérieures.

La Lanterne, l'Aurore, la Petite République, le Progrès, toutes les feuilles républicaines et fonds-sécrétaires qui bavent sur l'armée et l'Etat-major, bavent aujourd'hui sur l'abbé Delsor et l'Alsace. Les partisans les plus acharnés du traître, les Jaurès, les Clémenceaux, les Gérault-Richard, les de Pressensac sont aujourd'hui les plus acharnés défenseurs de M. Combes, l'expulseur d'Alsaciens-Lorrains.

Dans la guerre à la Patrie, comme dans la guerre à la Liberté, nous avons toujours en face de nous les mêmes adversaires. Ce sont ces adversaires qu'il faut vaincre si nous ne voulons pas qu'il en soit fini de la Patrie et de la Liberté elles-mêmes. — Camille DUBOIS.

## INFORMATIONS

Paris, 21 janvier.

**ATTENTAT CONTRE UN FRANÇAIS A LIMA.** — Une dépêche de Lima au *New-York Herald* dit que M. Fallénier, secrétaire de la légation française dans cette ville, a été tout récemment attaché à un arbre par des mécontents dans un des faubourgs de la capitale. Quelques heures après, il a été délivré par des Italiens qui passaient. Le ministre de France a déposé une plainte et exigé une réparation de cet outrage.

**OUTRAGES A L'ARMÉE.** — Un journal ministériel se plaint de ce que le général André pousse à nouveau M. Yvetot, secrétaire de la fédération des Bourses du travail pour outrages à l'armée.

Après M. Fèrez, nommé officier de la Légion d'honneur, l'Officiel nous annonce que M. Laboulière, du cabinet de M. Chaumié, est nommé substitut du procureur de la République près le Tribunal de première instance de Louviers. Ainsi chacun s'en va, emportant sa part du gâteau.

**LE GÉNÉRAL PEIGNÉ ET LES ENFANTS DE CHEUR.** — Le général Peigné, dont on connaît les brillants exploits de ces jours derniers, vient d'adresser aux troupes de la garnison d'Angers l'ordre du jour suivant : « Qu'il y ait un grand silence dans la ville de Cheur (sic). » Cet ordre du jour obtient à Angers un véritable succès de galé.

**LE MINISTÈRE LIQUIDE.** — Symptôme de la crise de demain, peut-être? Après M. Fèrez, nommé officier de la Légion d'honneur, l'Officiel nous annonce que M. Laboulière, du cabinet de M. Chaumié, est nommé substitut du procureur de la République près le Tribunal de première instance de Louviers. Ainsi chacun s'en va, emportant sa part du gâteau.

**Dans l'Enseignement Supérieur**

Paris, 21 janvier.

Une feuille ministérielle annonce que des mutations importantes vont se produire dans les diverses directions du ministère de l'Instruction publique.

M. Charles Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, deviendrait directeur de l'école d'Athènes, en remplacement de M. Homolle, qui ferait valoir ses droits à la retraite. M. Bayet serait lui-même remplacé par M. Gasquet, directeur actuel de l'enseignement primaire.

M. Bédorez, directeur de l'enseignement primaire à l'Hôtel de Ville de Paris, prendrait le poste de M. Gasquet. Enfin, M. Payot, recteur de l'Université de Chambéry, serait nommé directeur de l'enseignement primaire à Paris, en remplacement de M. Bédorez.

M. Payot vient de publier un *Cours de Morale* qui a valu les félicitations de la presse « libre-penseuse ». Sa nomination, si elle a lieu, sera la récompense d'un livre qui s'attaque à toutes les traditions françaises et transforme l'école neutre en école nettement athée.

## LA PERTE DE LA "VIENNE"

Paris, 21 janvier.

Le *Gu-Bias* dit qu'à Rochefort on croit que la *Vienna* a sombré peu après son départ, à quelques milles de la rade d'Aix. Le pilote qui conduisit la *Vienna* hors rade déclare que le commandant du navire avait de sérieuses appréhensions. Le pilote, après avoir quitté le transport, l'aperçut à plusieurs reprises sur la crête des lames, puis soudain ne le vit plus. On suppose que, devant la tempête, le commandant voulut revenir en rade, mais que le navire fut couché par la lame et qu'il coula à pic.

## LES ANGLAIS AU SOMALILAND

Défaites du Mullah

Dariali (Somaliland), 20 janvier.

Le commandant Kona a surpris des partisans du Mullah campés sans précautions dans le voisinage d'Elinaad. Il leur a tué 50 guerriers armés de lances et pris 3.000 chameaux et plusieurs milliers de moutons.

## UNE VICTIME DE M. PELLETAN

Le Commandant du « Sully »

Paris, 21 janvier.

Le correspondant du *Temps* à Toulon lui télégraphie les détails suivants sur l'état du commandant Farret, relevé de son commandement du *Sully* et interné à l'hôpital maritime :

M. Farret est placé dans le service du docteur Forand. Il occupe un cabinet d'officier dans lequel un infirmier le surveille constamment. On a, par surcroît de précautions, condamné solidement la fenêtre du cabinet pour empêcher un acte de désespoir.

Après une nuit relativement calme, le commandant est ce matin très abattu. Il ne peut assis la tête entre les mains et a de fréquentes crises de larmes silencieuses. Hier, à plusieurs reprises, il a eu des hallucinations, il se voyait entouré de gens qui le menaçaient. A un moment il a dit : « Peut-on faire tant de mal à un homme ! que me veulent-ils donc ? »

Puis il est retombé dans une prostration profonde. Le commandant Farret a reçu dès hier la visite du préfet maritime et du major général.

## LE FROID ET LA NEIGE

Perpignan, 21 janvier.

La tempête de vent nord-ouest, qui s'était calmée hier, a repris dans la nuit avec une extrême violence. La mer est démontée au large de Port-Vendres. Les communications sont toujours difficiles avec le haut arrondissement de Prades, où le thermomètre est descendu à 15° au dessous de zéro; elles sont complètement interrompues avec l'Andorre.

### MORT DE FROID

Perpignan, 21 janvier.

Le nommé Louis Thomas, âgé de 63 ans, cultivateur, a été trouvé mort de froid ce matin, à Baixas.

Toutes les communications concernant le *Rappel Républicain* doivent être adressées, 3, rue Stella, Lyon.

## L'EXPULSION DE M. DELSOR

### LA SÉANCE DE DEMAIN

La préparation d'une grande séance. — La discussion continue. — Leur mauvaise foi. — M. Delsor et la République. — Les partis en Alsace.

Paris, 21 janvier.

### DANS LES COULOIRS

Le rachat des chemins de fer ! Question technique qui occupe bien peu nos honorables, bien moins que les grands débats qui doivent avoir lieu demain sur l'affaire Delsor.

Les groupes doivent se réunir aujourd'hui pour se concerter sur l'attitude à tenir et sur les orateurs qui interviendront. On raconte que le ministère, très inquiet, a cherché un député de la droite qui lui tendrait la perche. D'après un de nos confrères, ce député ne serait autre que M. Chapuis, député de Toul.

A ce sujet, voici ce que dit le *Libre Parole* :  
« Avant de devenir l'homme à tout faire du Bloc, celui qui dépose — je n'ai pas dit qui rédige — les ordres du jour de confiance, celui qui, pour sauver le ministère, sacrifie les bouillottes de cru; avant d'être cet homme là, M. Chapuis avait été nationaliste. Très ardemment il s'était posé, dès la première heure, en antidyreysard convaincu et, avec l'honneur de M. Ducloux-Besumelz, il avait été le seul radical qui n'eût pas accepté la révision demandée par Brisson.

M. Chapuis est, en outre, comme M. Corrad et comme M. de Luttre, député de Meurthe-et-Moselle, et enfin, en 1870, il a été engagé volontaire au corps franc des Vosges. C'est pour cela, à cause de ce passé, que M. Combes a ordonné à M. Chapuis de monter à la tribune. Or, nommé questeur grâce à M. Combes, long, chargé, blanc, gracieux, M. Combes, vous savez bien que M. Chapuis n'arien à lui refuser, il montera donc à la tribune. Et, alors, qu'y dira-t-il? Qu'osera-t-il dire? Il osera affirmer, lui, député de la frontière, que l'expulsion d'un Alsacien a été bien vue par ses électeurs.

Il félicitera Combes d'avoir ainsi ratifié le traité de Francfort, et d'avoir, selon l'expression de la presse allemande, donné aux Alsaciens-Lorrains ce coup de poing en pleine figure.  
Il ira plus loin. Abaisant de façon misérable une question si haute et faisant intervenir dans le débat de politique nationale, la seule politique antireligieuse, il ne craindra pas d'affirmer que, depuis l'arrivée de Combes au pouvoir, depuis l'expulsion des congrégations, un parti séparatiste s'est formé sur la frontière de l'Est.  
Il dira que les catholiques attachés à la mère-patrie en 1871 ne consentiraient plus à redevenir Français et qu'ils sont tous heureux de rester Allemands.  
Un ancien nationaliste qui se disait antidyreysard, viendrait proclamer cela ! Est-ce vrai? Est-ce possible? On l'affirmerait hier encore dans les couloirs de la Chambre. Je ne le crois pas, cependant.

### M. EDGAR COMBES ET L'EXPULSION

Le préfet de Nancy a fait connaître l'arrêté d'expulsion du député de Meisheim est qualifié de « sujet allemand ». Le « d'étranger » porte sa signature et qu'il en accepte la responsabilité; mais il a ajouté : « Je n'ai pas été le promoteur de la mesure; j'ai transmis par téléphone au ministère de l'Intérieur la demande du sous-préfet de Lunéville ». Cela est exact. Et nous pouvons donner cette indication complémentaire, dit le *Gu-Bias*, que la personne du ministère de l'Intérieur avec qui le préfet Humbert se mit en relations téléphoniques était M. Edgar Combes, qui approuva la mesure d'expulsion, ainsi que le texte de l'arrêté.

M. Edgar Combes, en effet, s'intéresse fort aux choses et aux gens de Lunéville. Il y a passé près de quatre années en qualité de sous-préfet; depuis le 6 janvier 1897 jusqu'au 24 septembre 1900. Et c'est à ce titre, au moins autant que comme secrétaire général du ministère de l'Intérieur, qu'il donna son approbation entière à la proposition de son successeur.

### LE PRÉFET HUMBERT

Le préfet Humbert s'obstina à vouloir se justifier. Ses arguments sont étonnants.

A l'entendre, en expulsant l'abbé Delsor, il a pris une mesure patriotique. A un rédacteur d'un journal ministériel il a fait ces étonnantes déclarations :  
« Tenez, dit-il... 80 lettres, toutes de félicitations, une seule de protestation et en voici la conclusion très curieuse : « C'est dégoûtant, nous serions mieux en Allemagne; nous passerons la frontière pour avoir la liberté. Signé : Un bouillier de cru. » Voilà les patriotes amis de l'abbé Delsor ! (Il est à remarquer qu'interviewé par un autre journaliste ministériel, M. Mouthon, le préfet Humbert raconta, les larmes aux yeux, qu'il recevait des mouceaux de lettres d'injures).

« Un millier de groupes républicains approuvent par des ordres du jour que publie l'*Étoile de l'Est*, la mesure prise contre un prêtre agitateur.  
« Tenez, une lettre de Metz; elle m'apporte des félicitations pour « l'acte français et patriotique » que j'ai accompli... Français et patriotique, parce qu'antiséparatiste. »

« Et quelle est l'impression dans le pays lorrain ?  
« Oh ! elle est bien nette : l'abbé Delsor est considéré absolument comme un espion allemand, comme un traître... parce qu'il s'est séparé de la France. Par conséquent, la population est tout entière contre les cléricaux et les nationalistes.  
« L'abbé Delsor considéré comme un espion, n'est-ce pas le comble de l'odieuse ? M. Ribot a eu raison de dire que le gouvernement irait chercher ses renseignements « ailleurs », c'est-à-dire au-delà de la frontière.

« La mise à exécution de ce « travail » fut partagée entre la Sûreté générale de Paris, qui détacha un agent parlant couramment l'allemand et l'envoya à Berlin, non sans qu'il ait touché barre à Nancy, et la police de la frontière lorraine, qui fut chargée plus particulièrement de l'Alsace. A Berlin, l'agent supérieur de Paris vit le *polizist président*, quelque chose comme le Lépine de la capitale de l'Empire, et s'aboucha avec lui. Ce fonctionnaire — je dois à la vérité de le reconnaître — tout en se déclarant prêt à rendre service à un gouvernement ami, déclara qu'il ne savait rien de M. l'abbé Delsor, quo ce qu'il en avait lu à l'*Officiel* dans l'énumération de ses votes parlementaires.

Au surplus, la mission policière a partout échoué. Mais si M. Combes ne trouve pas d'arguments à Berlin, il en forgera...  
**L'ABBÉ DELSOR ET LA RÉPUBLIQUE**  
On reproche à l'abbé Delsor de combattre la République. C'est un mensonge. Voici, entre de nombreuses preuves, qui le prouvent abondamment. L'abbé Delsor dirige la *Revue catholique d'Alsace-Lorraine*. Nous y lisons, sous sa signature, à la mort de Léon XIII, Delsor écrivait :  
« Les élections générales comme les élections particulières, les élections départementales comme les élections communales démontrent clairement que l'idée dynastique était morte dans l'âme française; elles démontrèrent en outre que la religion se compromettrait tous les jours davantage, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s'agissent d'aller plus loin et de dégrader de toute solidarité avec les partis antirepublicains, non seulement la religion, comme doctrine abstraite, mais encore ses représentants naturels, si elle sollicitait ses intérêts et les partis hostiles à la République. Léon XIII avait déjà à plusieurs reprises rappelé que le dogme et la morale catholiques sont absolument incompatibles avec les formes constitutionnelles et s

LA VIE LYONNAISE

NOS CONSCRITS

Le tirage au sort. — Joie et deuil. — Dans nos cantons. — Les origines de la conscription. — Lyon en 1870. — Les engagements et la Patrie en danger. — Vive la classe !

Le tirage au sort est commencé. Il n'est plus guère, de nos jours, qu'une formalité platonique, avec les exigences du contingent, les dispenses et les sélections imposées au conseil de révision. Avec le projet égalitaire du service intensif de deux ans, il ne sera bientôt plus.

Saluons donc les derniers conscrits qui passent ! Ah ! qu'il est loin le temps où nos futurs troupes, enrhumés, empanachés, harcelés sur toutes les coutures, parcouraient nos rues en bandes folles, tambours et musique en tête, avec à leur tête, un tambour major d'opérette bouffe !

Un Lyon, la cérémonie du tirage au sort n'eût jamais la folle gaieté des petites villes ; on se noie trop facilement dans la grande ville, et les indifférents sont pour les conscrits fêtards des grognons et des troubles-noces. Mais dans la banlieue, autour de nous, quelle journée d'orgie, de gaie bombance et de larmes aussi le soir !

Les conscrits des petites bourgades se rendaient en groupes au canton, les chapeaux croulant sous les rubans et sous les fleurs criardes de papier et de fanfreluches dorées. Le maire, le curé, les parents, les fiancés aussi accompagnaient l'enfant, avec les vieux du pays jusqu'à l'urne fatale. On dansait, on chantait, on hurlait même sur les toits.

Aux carrefours, la bande joyeuse se doublait des conscrits voisins. On se grisait pour tromper l'appréhension poignante. Que de larmes cachaient ces rires voulus et contrefaits ? Que de misères aussi attendaient le soir, au foyer étroit, le conscrit malheureux que le sort cruel allait condamner aux sept années d'exil — les sept vaches maigres des Ecritures !

Dans la ville en fête, par tous les chemins s'enroulaient les cortèges tapageurs des communes environnantes. Devant la mairie, occupée en grande pompe par les pompiers aux casques préhistoriques et par les gendarmes aux tricorneaux stoïques, M. le maire du canton attendait pompeusement M. le sous-préfet, occupé à donner à sa tenue empesée le dernier chic imposant et à fourbir sa poignée de nacre.

Et l'heure sonnait, et c'était un bronhaha indéchiffrable dans cette foule déjà surexcitée, attendant le premier tirage, celui des communes. Enfin l'opération commence ; les faces se rembrunissent, le rire se fait plus amer, plus forcé ; la vieille mère, sous son chapeau rayé, qui ne respire qu'aux grands jours, serre son flanc plus près d'elle ; le vieux cache une larme. Il a peur ; qui donc attristera les bouffes, Pan colé, vient, si le gamin est bon pour le service !

Déjà quelques conscrits sortent en hurlant un numéro fatal. Les marchands de rubans les entourent. A celui-ci, le rouge et le vert signe de joie ; à celui-là la large banderolle noire, symbole de deuil ; enfin le n° 1, le bidet, celui qu'on promènera dans un instant de cabarets en cabarets, sur un âne, par la ville. Bientôt c'était fini.

On riait, on pleurait dans les ruelles ; on s'entassait dans les guinguettes ; que de rêves déçus, que de désespérances brisées. Seul l'impitoyable et celui qui avait pu « acheter son homme » plaisantait sur sa guigne noire. La nuit venait, jetant son deuil sur bien des deuils intimes, sur bien des amours recoules. La fillette pleurait encore avec le futur éloigné pour sept ans, le vieux père attristé par les coups de feu au colosse. Puis les groupes se perdaient dans l'ombre, grisés quand même par les chansons, accompagnés au village par le tambour anémique et le piston sans souffle. Aujourd'hui, il ne reste de ces fêtes, de ces petits drames qu'un souvenir presque effacé. Bientôt le tirage au sort aura vécu.

Arrive la Révolution qui supprime le tirage au sort et compte sur l'enthousiasme de la Nation pour aider au recrutement et défendre les frontières. On dit, on brüle, les boîtes des étrangers des patriotes fêtés, les héros de Valmy et de Jemmapes, les soldats de Masséna, de Marceau, de Kléber et de Bonaparte. Cette belle folie de courage dure trois ans. En 1795, il faut avoir recours de nouveau à la « loterie ». On tire au sort, dans un sac, devant l'officier municipal, Louis XVIII abolit la conscription et rétablit l'enrôlement volontaire. Napoléon III remet, à son tour, en vigueur les décrets de 1804 ; le tirage au sort est rétabli ; on « tire » au sort.

Puis, 1870 survient avec ses désastres. On réduit le service obligatoire à six ans, puis à trois ans. Que sera-t-il demain ? Voilà les origines du tirage au sort. Cette formalité n'est aujourd'hui à Lyon qu'une petite cérémonie sans grande pompe.

Un adjoint, quelques gendarmes, des gars peu convaincus, des chansons et des rixes, voilà le bilan de cette journée banale. Qui se souvient de ces fameux enrôlements de 1870, qui mettaient dans notre ville tant de fièvre et tant de pitié ? Se rappelle-t-on ces « repositifs » civiques construits aux Terreaux et sur la place Le Viste ? De ces citoyens, aux costumes de bandits d'opérette, présidaient aux enrôlements ; d'immenses affiches annonçaient « La Patrie en danger » ; des rassemblements grouillaient aux coins des rues le soir et les fumistes les conduisaient en grande pompe sur le stade, tandis que le tambour roulait ses batteries en file.

Le volontaire montait les degrés de l'autel ; on l'acclamait ; on l'embrassait ; on criait : « Vive la Nation ! Vive la Commune ! Vive la République ! » Puis le futur soldat donnait ses noms, signait son engagement, touchait sa prime... et courait aussitôt à l'autre reposoir pour recommencer la comédie, donner un nouveau nom, toucher un nouveau prime. La Patrie était sauvée ! Ce fut la gamme comique dans le concert épouvantable des balles et des canons qui sifflaient et grouillaient dans l'Est.

Le conscrit, de nos jours, part pour les casernes chauffées, éclairées, où leur venue est fêtée, où le menu le plus varié attend les jeunes apétits. On s'ingénie pour les distraire ; on les envoie à congé par économie. Ah ! les trois ans se passent vite ! Et... vive la classe !

LES DEUX SALONS

Société Lyonnaise des Beaux-Arts. LE TIRAGE AU SORT DU JURY. Hier, à eu lieu, au secrétariat de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, 6 rue de l'Hôpital, en présence de M. Bauer, président de la Société, assisté de MM. Rougier, Terraire, Blanc, Villard et Roman, le tirage au sort du jury d'admission. Les 34 noms des artistes ayant droit à faire partie du jury sont sortis dans l'ordre suivant :

Peinture : MM. Euler, J.-A. Faivre, Sarrasin, P. Bonnaud, Médard, Mlle S. Olivier, V. Arlin, Mlle Charderon, Mlle Germain, De Béral, Sicard, P. Perrier, Mlle Suc, Ridet, Barriot, Jourdan, Roman, de La Brély, Toilet, Bourdin, Mlle Esprit, Rouvière, Terraire, J. Arlin, Laurent, Villard, Rivore, Perrachon, Elchevry, Roy, Fournier.

Architecture : MM. Aubert, Lamotte, Poncet, Girardet, Millefaut, Ploquin. Sculpture : MM. Rognat, Despière, Pascalon, Bourbon, Dubuisson, Cateland, Desjardins, Bissuel, Blachier. Arts décoratifs : La Commission toute entière, présidée par Félix Desvernay.

Dans cet ordre, et par élimination de refus, le jury se compose de 14 membres pour la peinture, 3 pour la sculpture et pour l'architecture. Peut-être admettra-t-on au jury, exceptionnellement, à cause de l'installation au Palais municipal des Expositions, qual de Bondy, trois membres au jury de la peinture. Le secrétaire de la société est, dès aujourd'hui, transféré quai de Bondy, de 2 à 5 heures. On connaîtra certainement, lundi, la composition définitive des Jurys.

Les Artistes Lyonnais

LE BANQUET. Avant l'ouverture de leur salon du quai de la Charité, avant le vernissage d'aujourd'hui, les Artistes Lyonnais nous invitaient hier à un magnifique banquet, splendide servi au café Morel, place Bellecour. Faut-il dire que l'entrain, la gaieté, l'esprit gaillard régnaient en maîtres à cette fête. A la table d'honneur, voici MM. Saint-Cyr Girier, président ; Bouthier, président d'honneur, administrateur du Crédit Lyonnais, comme M. Magdier qui est, président d'honneur ; Balonzet, vice-président de la société ; Jung, Devaux, Piot, Amstein, docteur Dor, Casaux-Desgranges, Morizot, Gardar, Lacour, Vally, docteur Barrier, Gardard, Bourgeot, Condemine, Audraz, Sénard, Murillon, Feroldi, Bourgey, Guy, Bouillé, Picard, etc. Le menu est exquis, le service irréprochable. Au dessert, M. Bouthier prend le premier la parole ; il remercie le Comité de l'avoir appelé à la présidence d'honneur et, avec beaucoup trop de modestie, s'excuse de ne pas être orateur ; ce qui ne l'empêche pas de féliciter chacun, artistes et amis, et de boire au succès du salon des Artistes Lyonnais. On applaudit avec enthousiasme. M. Bourgeot lève son verre à la société, à la presse. Enfin, M. le docteur Dor nous fait le plus charmant conférence sur les rapports de la médecine avec les arts. Il a étudié nos maîtres, les maîtres italiens, avec les Verney, les Léopold Robert et les Turner, le daltonisme, l'astigmatisme, la dioptrie. A Madrid, les Velasquez lui ont révélé, chez les modèles du maître, des maladies dont la médecine devait profiter. Nous ne pouvons, à notre grand regret, suivre le docteur Dor dans l'exposé de sa thèse. Elle nous a tous charmés. Puis vint le tour des chanteurs. On applaudit Bourgey, Fouillé, etc.

dit. La population est plus calme, le marché s'améliore ; les cercles bien informés estiment cependant que la situation est toujours grave. On télégraphie de Séoul que le gouvernement coréen enverra un général à Port-Arthur pour conférer avec l'amiral Alexéeff.

On mande de Saint-Petersbourg qu'un memorandum envoyé par l'amiral Alexéeff fait ressortir que l'armée de terre est la force principale de la Russie, et comme cette armée n'est pas suffisamment prête en Extrême-Orient, un compromis serait préférable à l'heure actuelle. Le correspondant ajoute que la réponse de la Russie sera cordiale et indiquera certaines concessions.

LE NERF DE LA GUERRE. Tokio, 21 janvier. Le ministre des finances estime que la guerre avec la Russie coûterait un milliard de francs. On va lancer prochainement un emprunt intérieur. Le conseil privé a adopté le projet d'urgence relatif aux dépenses maritimes, au transport des troupes et à l'organisation du service postal en campagne.

LA FLOTTE VOLONTAIRE RUSSE. Londres, 21 janvier. Une dépêche de Moscou au Times annonce que, par suite d'un accident, les navires de la flotte volontaire qui devaient partir prochainement, ne partiront pas avant un mois. Une dépêche de Singapour au Daily Mail dit qu'en cas de complications, l'escadre allemande établira sa base de ravitaillement à Batavia et non à Kiaou-Tchéou.

New-York, 21 janvier. Suivant une dépêche de Séoul, l'empereur de Corée a fait distribuer 700 revolvers et bâtons aux « peddlars ». Ceux-ci, chargés nominale de la police secrète, forment en réalité un élément dangereux dans le pays. Les journaux publient la dépêche suivante : Tokio : Les valeurs ont monté par suite de la croyance en un règlement du conflit. On déclare toutefois que la simple acceptation des propositions du Japon par la Russie ne suffit pas et que le Japon insistera certainement sur un plan d'action définitif et sur la réduction de la flotte russe dans les eaux japonaises. Le gouvernement s'occupe de la nécessité possible d'intervenir en Corée, mais hésite à cause de la délicatesse de la situation.

Petites Nouvelles. Paris, 21 janvier. M. Constans à Paris. — M. Constans, ambassadeur à Constantinople, est arrivé ce matin à Paris. Suicide de la mère de M. Urban Gohier. — Hier matin, à onze heures, Mme Gohier, née Gohier, mère de M. Urban Gohier, âgée de soixante-cinq ans, s'est suicidée en se jetant par la fenêtre de son domicile, rue Claude-Bernard, 61, où elle habitait avec sa fille. Elle a profité d'un moment d'inattention de cette dernière pour mettre son projet à exécution. Mme Gohier est morte sur le coup. Elle était depuis longtemps d'une grave maladie.

Vol dans une maison religieuse. — Un vol a été commis, cette nuit, à l'économat du collège des Frères de la rue Haynour, à Passy. Les voleurs ont pénétré par effraction dans le bureau du caissier et ont fait main basse sur une somme de 20,000 francs. Ce matin ils ont profité de l'ouverture des portes, au moment de l'arrivée des fournisseurs, pour s'enfuir sans être aperçus par la concierge. On pense qu'ils étaient enrobés hier dans un local voisin de l'économat.

Les Anglais au Tibet. — D'après diverses informations, les Tibétains commencent à montrer les dents, et les lamas déclarent qu'ils feront appel à la Russie si les Anglais continuent leur marche en avant. On croit dans divers milieux qu'on se battra sans doute avant peu. ARMAND BENOIT. Secrétaire de M. Emile Durand. PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES. MINISTRE DE LA JUSTICE. Pour les personnes distraites ou affligées de myopies, cet Armand Benoit était le véritable président du conseil.

Mais encore, pour avoir cette illusion, d'ailleurs inoffensive, fallait-il ne pas lire les journaux. GAMBETTA A BORDEAUX. Le comité du monument de Gambetta qui doit être élevé à Bordeaux a réuni les fonds suffisants pour mener cette œuvre à bien, et annonce que l'inauguration pourra avoir lieu dans les premiers jours du mois d'avril. Avant de fixer une date, le comité invitera le président de la République à présider la cérémonie.

CRITIQUE ET DIRECTEUR DE THÉÂTRE. Le conflit qui s'est élevé entre le directeur du Garrick Theater de Londres et le critique dramatique du Times vient de recevoir une solution satisfaisante. Voici les circonstances qui avaient donné lieu à cette dispute retentissante. Lors d'une première représentation d'une pièce nouvelle de M. Henry Arthur Jones, au mois de mars de l'année dernière, le directeur du Garrick Theater avait prié la direction du Times de faire faire la critique dramatique de cet ouvrage par un collaborateur moins hostile à M. Arthur Jones que son critique ordinaire. La direction du Times avait naturellement refusé de faire droit à cette demande. Et le critique attiré du grand journal de la Cité, M. Walkley, s'était présenté comme d'habitude, le soir de la première, aux guichets du Garrick Theater. Mais au contrôle, le directeur de cette scène lui barra résolument le passage. Sur quoi le Times cessa de rendre compte des représentations du Garrick Theater.

Le silence ne faisant pas le compte de l'établissement en question, son directeur, M. Baurechier, vint de faire amende honorable. Les journaux publient la lettre d'excuses qu'il adresse au critique du Times et où il regrette « de lui avoir interdit l'entrée du théâtre dans un moment d'irritation passagère ». Le son côté, le critique du Times a répondu à ce directeur irascible : « J'accepte les excuses que vous me présentez loyalement et vous remercie de reconnaître votre erreur. Je retournerai avec plaisir au Garrick Theater ». Ainsi finit, à la satisfaction générale, ce conflit mémorable.

évalue à 2,30 0/0 et M. Klotz à 1,60 0/0 l'exécédent annuel de produit net que la compagnie devrait réaliser pour faire face à sa situation. Le ministre proteste contre l'illégalité de M. Bourrat disant que la défense nationale n'est pas en sûreté tant que les compagnies auront la main sur les railways.

M. Maruéjols. — Il faut se méfier des exagérations, surtout quand elles viennent des compatriotes de Tartarin et du commandant Bravida. (Rires.) La compagnie du Midi a fait face au point de vue militaire, à ses obligations de la satisfaction générale. Il faut avoir avant tout s'il y a un avantage pour l'Etat de racheter l'Ouest et le Midi ; il n'y aurait, à mon point de vue, rien de changé, au lieu de garanties l'Etat paiera des annuités. Il est vrai que l'Etat se recouvrera sur le matériel roulant, mais que cette opération se fasse maintenant ou en 1936 ce sera encore la même chose, parce que l'Etat devra entretenir ce matériel.

M. Maruéjols. — Il paraît difficile de satisfaire, comme on prétend le faire par le rachat, tout le monde sous les intérêts. Quant à moi, il est de mon devoir de défendre les contribuables. Le ministre se demande si le moment ne serait pas venu de reviser les conventions de 1883 pour améliorer le réseau de l'Etat et pour cela commencer des négociations avec les compagnies d'Orléans et de l'Ouest.

M. Maruéjols. — L'Etat n'est pas assez maître de ses tarifs et les membres des chambres de commerce qui réclament le statu quo viennent tous ensuite protester auprès du moi contre les tarifs des compagnies. (Rires à l'extrême-gauche et à gauche.) Le ministre est d'avis qu'il faut traiter avec les compagnies d'Orléans et de l'Ouest.

M. Maruéjols. — Vous allez parler de racheter l'Orléans qui ne recourt plus à la garantie d'intérêt, ce serait une mauvaise affaire. Nous ne pouvons donc attendre que par des arrangements ; laissez-moi le libre de poursuivre les négociations que j'ai engagées et qui ne vont pas sans difficultés. M. Maruéjols croit bon d'avertir la Chambre qu'une majorité pour le rachat n'existe que dans l'autre chambre (Bruit).

M. Maruéjols. — Voler le rachat, serait voter le maintien du statu-quo avec l'illusion d'avoir réalisé un progrès (applaudissements). On renvoie à une séance ultérieure la suite de la discussion ; séance demain à 2 heures. LES BUREAUX DE PLACEMENT Au Sénat. Paris, 21 janvier. La séance est ouverte à 3 heures 5. M. Fallières préside. On reprend la discussion sur les bureaux de placement.

DISCOURS DE M. STRAUSS. M. Strauss fait remonter le début des plaintes ouvrières contre les placeurs à la fin de l'Empire. M. Strauss. — Ces griefs sont fondés et justifiés ; certains placeurs provoquent le renvoi des ouvriers qu'ils ont placés, afin de toucher des primes multiples. M. Strauss cite des représentants de syndicats patronaux qui se sont prononcés pour la suppression des bureaux payants.

M. Strauss. — L'institution des bureaux payants frappe le travail d'un impôt inique et surtaxe le commerce. Elle est dans un but d'appropriation sociale. (Applaudissements à gauche ; protestations sur divers bancs.) Centre-projet Martin. M. Fallières donne lecture du contre-projet Félix-Martin auquel M. Trouillot déclare se rallier, car il consacre au moins deux principes de la proposition déjà adoptée par la Chambre, suppression obligatoire, paiement d'une indemnité. M. Prévot annonce qu'il opposera un projet demandant le maintien du statu quo.

M. Trouillot insiste pour le vote du contre-projet qui a un caractère transactionnel. M. Trouillot. — La Chambre a fait de son côté des concessions ; il appartient au Sénat d'en faire également. Il s'agit ensuite sur les griefs des ouvriers contre les placeurs, justifiés généralement. M. Trouillot dit qu'il serait dangereux de localiser à certaines villes la suppression facultative ; il faut absolument supprimer cette institution et le ministre réclame l'adoption du contre-projet. (Applaudissements.) M. Aucolin. — Ce ne sont pas les ouvriers eux-mêmes qui se plaignent des bureaux, mais les syndicats. Il ne faut pas que nous satisfaisions ces derniers et Paris, on impose aux municipalités de provinces les frais d'une suppression obligatoire. Le retard apporté au vote de la loi ne peut pas être imputable au Sénat, qui s'est prononcé sur cette question en 1902 ; la Chambre a mis vingt-trois mois à lui renvoyer ses propositions. Que la Chambre tienne compte de la rapidité d'examen que le Sénat a apportée et qu'elle accepte les concessions qu'il lui fait. (Applaudissements à droite.)

L'article 1er du contre-projet F. Martin est repoussé par 196 voix contre 85. On renvoie à demain, à 3 heures, la suite de la délibération. La séance est levée à 5 h. 46. Accident au Métropolitain. DEUX PERSONNES PIÉTINÉES. Paris, 21 janvier. Les journaux parisiens signalent qu'un court circuit s'est produit hier soir, dans la voiture motrice du train métropolitain n° 64, qui arrivait à la station de la place Clichy. Une panique s'est produite et deux personnes qui s'étaient évanouies ont été foulées aux pieds par les fuyards. Le train est rentré vide à la station de l'Étoile.

Le Conflit Russo-Japonais. LA RÉPONSE DE LA RUSSIE. — L'OPINION AU JAPON. Londres, 21 janvier. Une dépêche de Tokio, au Daily Telegraph dit que la réponse de la Russie est attendue aujourd'hui. Un rapport reproduisant la substance des négociations russo-japonaises sera publié prochainement. Le conseil privé a approuvé une ordonnance autorisant les commandants des navires de guerre à empêcher l'entrée des stations de guerre dans les ports en cas de guerre. On croit que les paroles adressées par le czar, le jour de l'an, au ministre du Japon, ne sont pas si pacifiques qu'on le

tion au suffrage universel du Landesauschuss ou Parlement local d'Alsace, etc. Quand les autorités, qui guidaient et encadraient une société humaine disparaitraient, cette société, qui, pour vivre, a besoin de se réorganiser, cherche de nouveaux chefs. Les Alsaciens, après avoir perdu les guides et les cadres français, ont dû, sous peine d'être réduits à accepter les cadres allemands, mériter à leur tête la seule autorité distincte et indépendante de l'Allemagne : le clergé indigène. Par bonheur, ce clergé est, jusqu'ici, resté autrement indépendant que la partie dont il a parlé le clergé lorrain. Ce clergé, intelligent et dévoué, s'est occupé activement de banques rurales, de syndicats agricoles, de maisons ouvrières. Il a été digne du rôle auquel les Alsaciens l'ont appelé par la force des choses. Voilà pour ce qui nous trouvez tant de prétextes dans l'organisation alsacienne, et 3 abbés à côté de 4 laïques, dont 1 protestant, parmi les députés du parti alsacien.

LE RACHAT A LA CHAMBRE. Paris, 21 janvier. La Chambre continue aujourd'hui la discussion du rachat des chemins de fer de l'Ouest et du Midi. La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Brisson. L'élection de M. Maillet (Cholet) est validée. DISCOURS DE M. JANET. On adopte quelques projets intéressant la capitale, puis on reprend la discussion sur les railways.

M. Janet. — Lorsque l'on aura tenté l'expérience du rachat par la constitution d'un grand réseau de l'Etat, la question du rachat général n'aura que des perspectives lointaines. Le rachat de l'Ouest n'aurait pour l'Etat qu'un aléa de 4 millions. Le rachat sera avantageux pour l'Etat si celui-ci exploite mieux que la compagnie de l'Ouest. M. Fallières, la compagnie n'est pas intéressée à une bonne exploitation et l'Etat n'aura pas de peine à mieux faire qu'elle.

M. Janet conteste que le rachat puisse avoir une mauvaise influence sur les valeurs publiques. M. Janet. — Si seuls les intérêts des hauts employés devaient être lésés, il ne faudrait pas pour cela s'opposer aveuglément au rachat qui, surtout une loi d'intérêt général. M. Janet s'efforce de réfuter un à un les arguments présentés par M. Bourregard qui, de son côté, déclare n'avoir pris que les hypothèses de M. Klotz. Un échange assez vif d'observations se produit entre MM. Berteaux, Klotz et Bourregard.

M. Janet. — La compagnie de l'Ouest ne pourra pas rembourser sa dette avant cinquante ans. (Bruit.) M. Boucrot. — En 1942, la compagnie distribue des dividendes plus élevés qu'aujourd'hui. M. Janet. — Pouvez-vous dire qu'une entreprise qui ne pourra donner de bénéfices dans quarante ans est prospère ? La situation du Midi, à mon point de vue, n'est pas plus favorable que celle de l'Ouest. M. Bourregard affirme que la garantie d'intérêt de cette compagnie finit en 1914 ; si telle est la solution adoptée par le conseil d'Etat ce serait une raison de plus pour ne pas racheter le réseau du Midi, auquel on donnerait quarante-six millions de garantie.

Je ne veux point faire du collectivisme. Il termine en demandant le rachat total de l'Ouest, l'ouverture de négociations avec l'Orléans pour le rachat de certaines lignes qui complèteront le réseau de l'Etat. (Applaudissements à gauche.) DISCOURS DE M. MODESTE LEROY. M. Modeste Leroy dit qu'il y a un danger à créer encore un monopole en joignant deux ou trois réseaux à celui existant de l'Etat.

M. Modeste Leroy. — Nous n'avons pas à nous féliciter des monopoles qui existent actuellement. (Applaudissements à droite et au centre, protestations sur quelques bancs.) Avec 134 chambres de commerce, le monoprocateur le rachat, qui érigerait le régime des irresponsabilités et qui pourrait faire craindre aussi que l'Etat ne voulût pas se contrôler lui-même. L'Etat serait tenté d'empêcher les recettes des railways pour équilibrer le budget et à cet effet de relever les tarifs, comme cela s'est produit à l'étranger. Je ne suis pas adversaire du réseau de l'Etat qui a une excellentes expériences, mais il faut rendre justice aux compagnies privées. L'Ouest a réalisé des progrès sérieux et voilà la compagnie qu'on veut exécuter ; c'est là du mauvais socialisme. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Leroy. — Nous avons déjà 250.000 fonctionnaires et on veut encore y ajouter les 250.000 employés des railways. M. Chauvrière. — Pourquoi pas ? Ne continuons pas à faire aussi bien leur travail ? M. Leroy. — Oui, mais ils obéissent aux députés. (Applaudissements au centre et à droite.) Les employés eux-mêmes ne sont pas partisans du rachat qui leur empêcherait de se constituer en syndicat. En Suisse, les employés réclament aujourd'hui le maintien des avantages dont ils jouissent sous le régime de l'exploitation privée, l'Etat ne peut pas être un bon patron.

En Normandie, nous ne voulons pas le rachat ; si MM. Klotz et Bourrat le désirent, qu'ils fassent dans leur région, mais que l'on nous conserve notre réseau de l'Ouest qui est entré dans une voie de progrès. (Applaudissements sur de nombreux bancs.) M. Berteaux s'élève énergiquement contre cette affirmation. Il lit une pétition de 3.000 voyageurs qui se plaignent de la longueur du trajet de Chaville à Paris. M. Berteaux. — Il y a quelques années, le trajet était d'une demi-heure, il est aujourd'hui de 3/4 d'heure. (Applaudissements à gauche, bruit, mouvements divers.)

Après un petit incident entre MM. Anfray et Berteaux, au sujet de la ligne de Paris à Strasbourg, M. Leroy revient à la question et dit que le rachat dépasse son entendement car la Compagnie de l'Ouest a réduit la garantie d'intérêt de 25 millions à 4 millions en deux ans, elle n'est pas mauvais débiteur. M. Chauvrière. — Le réseau de l'Etat a besoin d'être homogène, il doit avoir une gare d'accès à Paris, il faut l'affranchir de la Compagnie d'Orléans c'est le programme du gouvernement il n'y a pas urgence à se prononcer immédiatement sur le projet de commission.

RÉPONSE DE M. MARUÉJOLS. M. Maruéjols : Le gouvernement ne peut rester indifférent dans un débat si important, le rapport Bourrat n'a pas sa place ici, on ne s'occupe que de l'Ouest et du Midi ; ce n'est Fallières qui a révoqué l'Etat. Le ministre n'est pas le défenseur des Compagnies, il est seulement leur contrôleur et s'efforce d'être contrôleur courtis.

En janvier 1903, il revient sur ce sujet ! Mais le jour de la pays ne pointerait que quand ceux qui se sont convertis à ce sujet sur le terrain constitutionnel et loyalisme rempliraient fidèlement leur devoir sur le champ de bataille de la vie civile, le bulletin de vote à la main, comme ils le feraient sur d'autres champs de bataille, le sabre au poing.

En décembre 1903, il réclame de nouveau l'adhésion à la République ; il insiste en janvier 1904 : Les masses électorales tiennent à la République ; ce n'est pas avec quelques épigrammes de salons sur le chapeau de M. Loubet ou le mougat de Montélimar qu'on déplacera le terrain sur lequel se feront les élections.

Les citations abondent, expressives, nettes, et qui ne laissent aucun doute sur le loyalisme de M. Abbé Delsor. Quant aux expressions vives employées aujourd'hui contre M. Combes, et jadis à propos de certaines mesures au temps de Gambetta et surtout à l'époque de Ferry, pour s'expliquer ce langage, il faut songer à la situation particulière de l'Alsace. Sauf la haute bourgeoisie protestante, les luthériens se sont ralliés, les socialistes et les radicaux de même. Toute persécution faite en France à l'esprit religieux retombe doublement sur les Alsaciens. Les Allemands ont trompé. Ils disent : Voilà votre France ! Les ralliés ricangent : Voilà vos amis ! D'où notre emportement, notre colère, d'où nos aigres plaintes. La passion n'est-elle pas la meilleure preuve de l'amour ?

Le passage sur le protestantisme dérive du même sentiment. Pour détacher les Alsaciens de l'ancienne métropole, les Allemands ne cessent de répéter : La corruption, la cupidité, le trafic, la fraude, l'occasion d'un prochain népotisme à Berlin. M. Abbé Delsor a voulu simplement venger l'honneur de la France. Vous le lui reprochez ? D'ailleurs, M. Delsor n'est-il pas l'ami, le frère d'armes de M. Pressat, le député protestant de Strasbourg ? LA SÉANCE DE DEMAIN RÉUNION DES GROUPES. — LES INTERPELLATIONS. Paris, 21 janvier. Les groupes de la majorité se sont réunis cette après-midi pour étudier la conduite qu'ils auront à tenir pendant la séance de demain. Tous ont décidé de se solidariser avec le gouvernement.

On prévoit, cependant, que quelques radicaux ne suivront pas leur groupe et voteront contre M. Combes. On sait qu'à l'interpellation de M. Corfard des Essarts la Chambre a décidé de joindre toutes celles qui ont également trait à la mesure prise contre le député d'Alsace-Lorraine et qui sont dues à l'initiative de MM. Ferri de Ludre, Ollivier, Cavalgnaac, Syveton et Gauthier de Clagny. D'autre part, M. Grosjean qui, primitivement, avait déposé un projet de résolutions visant les fonctionnaires de départements frontaliers, a consenti à transformer sa motion en interpellation, le nombre des interpellateurs se trouve porté à sept, mais il se pourrait que tous ne priassent pas la parole demain. On assure, en effet, que des démarches très pressantes auraient été faites par les membres de l'opposition auprès de MM. Cavalgnaac, Syveton, Gauthier de Clagny, pour les déterminer à ne pas intervenir dans le débat.

Par contre, d'autres députés appartenant à différents partis sont inscrits pour prendre la parole après les interpellateurs ; ce sont, dans l'ordre d'inscription, MM. Paul Constans, Charles Benoist, Lasies, Hubbard, Lafferre et Millevoye. On remarquera que M. Ribot ne figure pas dans la liste, on croit néanmoins qu'il monterà à la tribune au moment où la Chambre sera appelée à se prononcer sur les ordres du jour qui lui seront présentés comme sanction au débat.

On prête à deux députés de la majorité qui représentent des circonscriptions de l'Est, M. Chapuis, de la Meurthe-et-Moselle, et M. Schneider, du Haut-Rhin, l'intention de prendre la parole demain pour appuyer le gouvernement. LES PARTIS EN ALSACE. L'Éclair a fait une étude très détaillée et très consciencieuse de l'état de l'Alsace. Nous en détachons les passages suivants : Aux élections de l'été dernier, les partis nouveaux apparaissent nettement. Il faut distinguer entre les Lorrains, dont la représentation est homogène, et les Alsaciens. Parmi les Alsaciens, en dehors de ceux, petite minorité de gros propriétaires et d'industriels, qui sont résignés, il existe encore trois partis : le parti alsacien, le parti populaire alsacien, le parti socialiste internationaliste qui n'a plus aucun député.

Les 4 députés alsaciens peuvent être classés comme il suit : 1° Parti alsacien, 7 sièges : MM. Ricklin (Altkirch et Thann), Freiss (Colmar), abbé Roellinger (Guebwiller), abbé Welterlé (Ribeauvillé), Bouderscheer (Schlettstadt), abbé Delsor (Molsheim et Erstein), Willberger (Hagenau et Wissembourg). 2° Parti populaire alsacien : M. Blumenthal, député de Strasbourg-Campagne, et Jusquin, député de Colmar. M. Blumenthal est aussi bien rangé dans la 3° catégorie. 3° Les résignés : M. Schlumberger (Colmar) et M. Heffel (Saverne).

Je note que M. Blumenthal a conquis son siège sur le « parti alsacien » et que la circonscription de Wissembourg a été enlevée au fils de l'ancien stathalter de Hohenlohe ; c'est le seul député qui ne fut pas d'origine alsacienne-lorraine ; cette dernière victoire a été remportée en grande partie grâce à l'appui de l'abbé Delsor qui, vainqueur au premier tour, a Molsheim de son concurrent socialiste, accouru à l'aide du jeune candidat du « parti alsacien ». LE PARTI « LORRAIN INDÉPENDANT ». Les députés lorrains, qui appartiennent tous les quatre à ce parti, sont MM. Jaunez (Metz), Pierre Mérol (Thionville), Labrousse (Sarrebourey) et le baron de Schœlcher (Sarreguemine). M. Jaunez est le fils de l'ancien député protestataire. Le parti lorrain est conservateur et des moins influents. En Lorraine, il serait d'ailleurs, aujourd'hui, difficile et dangereux de confier la représentation et l'organisation de l'élément indigène au clergé, comme on l'avait fait en 1890, et comme on le fait aujourd'hui en Alsace. En effet, le nouvel évêque de Metz, ailemand nationaliste, nommé à peu près tous les postes vacants des prêtres d'origine allemande, qui font de la propagande pour le parti du centre, parti clérical et nationaliste allemand.

LE « PARTI ALSACIEN ». C'est lui qui continue, avec des méthodes nouvelles, dans une époque autre, les traditions de l'ancien parti protestataire. Les députés de ce parti se placent dans la sphère des possibilités. Ils réclament plus de liberté et plus de droits pour les Alsaciens et pour l'Alsace : liberté de la presse et de la parole ; liberté d'association ; élec-

Dernière Heure

Enfin, chacun se donne rendez-vous pour aujourd'hui au vernissage de qui le la Charité.

Le Crime d'Aix-les-Bains

Emouvante confrontation. — L'enquête va se poursuivre à Neuville. — Edouard Ladermann accusé de complicité

Chambéry, 21 janvier.

Le nommé Peyrotet, l'individu qui a prétendu avoir reçu des confidences d'Edouard Ladermann...

Après Edouard Ladermann, les bijoux auraient été retrouvés à Neuville, le 18 octobre, Robardet affirme au contraire que c'est seulement le premier novembre...

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Une demi-mondaine attaquée. — Le meurtrier arrêté.

Une jeune personne de mœurs légères âgée seulement de dix-sept ans, Denise R... habitant place des Célestins...

Elle était pâle et défaite; voici le récit qu'elle fit au chef de poste: « Je montais les escaliers quand, tout à coup, un moment derrière moi et me dit: « Donne-moi de l'argent, j'en veux! »

« Je vis briller au-dessus de ma tête un couteau rouge de sang. Je crus: j'avais été blessée et sentais une main chaude glisser au long de mes reins.

« La femme déposa devant les agents tout un ballot d'objets. C'étaient: un parapluie en lustrine noire, une lanterne sourde électrique, un mouchoir de poche en coton blanc, l'initiale D... une paire de gants en peau doublée de moquette, un couteau de poche en fer et acier, un petit morceau de savon et un petit sac.

« Après lui avoir donné quelques soins, l'homme de service la renvoya. Hier, Denise R... fut appelée devant M. Briottet et une enquête fut immédiatement ordonnée.

Les Premières

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

HELIODORA. — Un acte en vers de M. Jean Bach-Sisley et Marie-Diemer, musique de scène de M. Neuville.

Nos amis connaissent déjà la donnée d'Heliodora. Nous avons tenu à leur en offrir la première. Hier, ils ont certainement, comme nous, assisté à cette première...

Mais ce que nous ne saurons trop louer c'est le soin qu'ont pris les excellents interprètes de l'œuvre de Mme Jean Bach-Sisley, de comprendre leur rôle et de le traduire.

Près d'elle, deux très jolies femmes aiment la scène et sont la gaieté des yeux: Mlle Pélagie, qui incarne à l'instigation de grand talent et de bonne école, sobre dans le geste, noble dans l'attitude, sincère dans la voix.

NOUVEAU-THÉÂTRE

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Qui prétend que sur le bon public le panache pèse ses droits? Les spectateurs nous ont répondu par cette pièce si éloignée des données banales qu'on nous offre chaque jour.

« A dire le vrai, les braves prodigieux d'un Nouveau-Théâtre ne s'adressaient pas seulement à la mise en scène; ils ont interprété de la joyeuse opérette d'Offenbach en gaisant leur part, le vous assure.

« Mlle Bach, c'est Claudine, la vivandière, très gracieuse sous son costume chatoyant, et qui a dansé, avec un goût parfait, en compagnie de l'excellent Tillet, la légendaire « Petit pionnier de la grande princesse ».

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 21 janvier. Temps très froid hier, vent du nord, vent noir, neige dans toute la région.

« Les mauvais temps avec neige et vents persistent sur le bassin de la Méditerranée et sur le sud de la France, tandis que de fortes pressions s'établissent au large du littoral de l'Océan (777 - à Rochefort).

CHRONIQUE

LA MORT EN VOITURE

Voici quatre jours que les corbillards municipaux ont remplacé les antiques porteurs, les doux et graves croque-morts.

Dire cependant que cette innovation a conquis les suffrages de tous nos concitoyens vivants serait peut-être excessif, car il y a toujours quelque inconvénient à changer brusquement d'anciennes habitudes.

« D'aucuns prétendent que les convois funéraires y gagnent en pompe et en solennité; ça n'est point moi qui le pense.

« Observez un cortège. Tout d'abord, le prêtre et son clergé se tiennent fort loin en tête car il y a toujours quelque appréhension à sentir dans son cou le soufflé de deux quadrupèdes dont on ne connaît point le caractère ni la patience et qui pourraient fort, par un coup de tête, est-ce bien le mot propre? — manifester quelque fâcheuse irrévérence pour la mort.

« L'allure du char est irrégulière. Brusquement, une distance de vingt ou trente mètres sépare le « pauvre défunt » de la foule de ses amis. Ceux-ci alors accélèrent leur marche; on se bouscule, on s'essouffle, on quitte son voisin, c'est presque une débâcle et la gravité du convoi en souffre, ainsi que la mémoire du mort.

« Le pas est plus sérieux qu'on ne pense, car l'âme humaine est ainsi faite, qu'un devoir qui comporte quelques désagréments est bien près de n'être plus accompli.

« Et c'est pour cela que je regrette les bons vieux cortèges d'un temps passé. Alors, on allait aux « enterrements » sans se faire prier, ainsi qu'on se rend à une promenade. Durant le parcours, on ne se fatiguait point; une bonne petite marche, cadencée et régulière, développant l'appétit en facilitant la digestion.

« Le devoir était facile, agréable, ainsi que doit l'être tout devoir qui tient à conserver ce nom... L'hygiène y trouvait son compte et aussi la confraternité humaine, car d'anciennes relations s'y renouaient; l'homme se sent meilleur lors du voisinage de la mort et la vie lui apparaît plus douce et moins aride... Mains Taverniers, voisins des nécropoles, pourraient en témoigner...

leurs larmes et leur douleur trouvait quelque atténuation devant l'auraire respect de la foule qui passe, depuis le cantonnier qui arrête le jet de sa lance jusqu'au général qui fait le salut militaire...

Dans le cortège, des groupes se formaient; on élevait la voix; des gens s'écartaient un instant, disparaissant, dans l'angle d'une rue, ou en « grillant » un « rapidement ».

« De ci, de là, on riait même; ailleurs on traitait une affaire; le prêtre souriait tirait sa tabatière et offrait une prise au maître des cérémonies qui, son bicorne sous le bras, traçait sur le gravier des figures grotesques, avec son inutile flamberge... Un peu plus loin, l'enfant de chœur, sans souci de la cire fondue coulant de son cierge penché, gesticulait quelque moineau naïf, venant se poser sur le ceruciel et pioçant vainement les graines d'immortelles des couronnes mortuaires...

« En vérité, je vous le dis, les temps ne sont pas éloignés où les morts ne servaient plus de trait-d'union entre les vivants. Il faut s'en affliger et maudire le progrès, car l'humanité perdra beaucoup d'excellentes choses, le jour où les morts ne seront simplement que des morts... Léon BORDE.

Les vols. — Les personnes auxquelles on aurait volé, du 1er novembre au 15 décembre derniers: 1° Des serviettes et une nappe, toile blanche, non marquées; 2° Deux draps coton, avec couture, l'un marqué F. G. 147; 3° Un drap toile, non marqué, et un drap coton, marqué D. J. M. 6; 4° Une chemise de femme, coton, avec dentelle au cou et aux manches, avec faveur mauve, portant les numéros 2731-2; 5° Un coupon lainage, noir, soit prêtées de se présenter au service de la Sûreté, pour reconnaître ces objets.

Les dévaliseurs d'églises. — Dans le courant de la nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans l'église Saint-Bernard, montée Saint-Barthélemy. Une fois à l'intérieur de l'église, ils tentèrent de fracturer le cadenas du tronc du bureau de bienfaisance, mais ils n'y purent parvenir. C'est la troisième tentative de vol opérée de la même manière. Les bandits se sont servis chaque fois, pour accéder au carreau de vitre, de l'échelle servant à monter dans le clocher et qui, habituellement, est entreposée derrière l'église.

Enfant égaré. — Un enfant âgé de trois ans égaré, a été trouvé hier, à une heure de l'après-midi, pleurant à chaudes larmes, rue de la République, près de la place des Cordeliers. Conduit au poste de police de la Banque et interrogé, il ne put indiquer son nom, ni l'adresse de ses parents. M. le commissaire de police du quartier l'a fait admettre provisoirement à l' Hospice de la Charité.

Les cambrioleurs. — Dans l'après-midi d'hier, des voleurs ont pénétré par effraction dans le domicile de M. Carrouille, 17, rue Lamouré, rue Louis-Blanc, 4. Ils ont fait main-basse sur une somme de 60 fr. contenue dans un meuble. — Le logement de Mme Boyer, débitante de boissons, 6, rue Tronchet prolongée, a reçu hier la visite des cambrioleurs. La porte d'entrée a été forcée et les meubles fracturés, mais les malfaiteurs se sont retirés ne trouvant aucun objet à leur convenance.

Accident. — Vers 10 heures du matin, un tricycle à pétrole, appartenant à M. Demarquis, cours Gambetta, 51, passait à une assez vive allure, rue Vendôme, quand, arrivé à l'angle du cours Lafayette, il fut tamponné par le tramway n° 28, faisant le service entre les Cordeliers et Villeurbanne. Le conducteur du tricycle n'a eu de mal mais son outillage a été en partie détérioré.

Vol à l'ébrouffée. — Une dame Fouchère, rentière, demeurant rue Auguste-Comte, regagnait son domicile, hier, soir, à 5 heures. Depuis vingt minutes environ, elle était suivie par un individu. A l'approche de son domicile, alors que la rue était déserte, l'individu s'élança sur elle, la terrassa, s'empara de son réticelle contenant une somme de 600 fr. et s'enfuit.

Mme Fouchère, revenue de son émoi, cria au secours. Des passants accoururent et aperçurent le voleur s'enfuyant. Ils se mirent à sa poursuite et purent le rejoindre sur la place Carnot. C'est un nommé Edouard C..., âgé de 23 ans, garçon de pharmacie, sans domicile fixe.

VILLEURBANNE. — Théâtre Moudain. — C'est dimanche que ce théâtre, parfaitement aménagé et situé place de la Main, donne sa première représentation. Des vues animées charment les yeux des Villeurbannais privés de tous les spectacles. Aussi le public fera-t-il bon accueil au Cinéopraphe Français.

Arrestation. — Le second complice de vol de charbon communi-avant-hier au préjudice de la gare de Villeurbanne, a été arrêté commissaire de police, par M. Girard, le 19 janvier. La porte a dû être ouverte et le voleur a été trouvé blotti sous de vieilles hardes. Il se nomme André Couloir, 22 ans. Il a été écroué à la disposition de M. le procureur de la République.

Une brute. — Hier dans l'après-midi, M. Barrial, cultivateur-propriétaire, chemin du Château-Gaillard, 49, occupé par son travail, avait momentanément laissé son attelage rue des Maisons-Neuves. Une voiture, conduite par un nommé M..., fabricant de lits en fer à Villeurbanne, heurta le véhicule de M. Barrial.

« Le dentier fit une observation à M... qui, pour toute réponse, lança un violent coup de manche de fouet qui atteignit le pauvre homme en plein visage. Après cet acte inqualifiable, M... jouta son cheval et disparut. Une enquête est ouverte.

OULLINS. — Avis de publication des rôles. M. le maire d'Oullins a l'honneur de prévenir les contribuables que le rôle des contributions foncières et des portes et fenêtres pour 1904, revêtus des formalités prescrites, est entre les mains du percepteur, et que chacun d'eux doit acquiescer la somme pour laquelle il est imposé dans les délais fixés par la loi, sous peine d'être contraint par les voies de droit.

« Les réclamations peuvent être faites à la mairie, dans le délai d'un mois. Classe 1903. — Le banquet des conscrits aura lieu cette année au café-restaurant Morol, à la Bussière. Demain samedi, à 8 heures et demi du soir, réunion au café Nicod, rue de la Gare, présence obligatoire sous peine d'amende. SAINT-FONS. — Boës-Boules. — Réunion le mardi 26 janvier, à 8 heures du soir, au siège, rue du Port, 55, café Réveillon. Ordre du jour: Adhésions et cotisations; approbation définitive du bureau; organisation d'un concours entre socialistes; questions diverses. Présence urgente.

BOURSE DE LONDRES

Londres, 21 janvier. Consolidés... 88 3/16 Rio-Tinto... 50 1/8

LE SCRUTIN DU SÉNAT. Voici le vote des sénateurs de la région relative à l'article 1er du contre-projet Martin, concernant les bureaux de placement:

LA COMMISSION D'ENSEIGNEMENT. Paris, 21 janvier. — La commission de l'enseignement a élu aujourd'hui M. Sarrien, en remplacement de M. Brisson.

TERRIBLE EXPLOSION. Johnston (Pennsylvanie), 21 janvier. — Une explosion a détruit la toiture de la Cambian Steel Cie, qui a pris feu.

L'Expulsion de M. Delsor. Saint-Dié, 21 janvier. — A la suite du télégramme envoyé dimanche soir, à l'issue de la conférence de M. Santos, le comité de l'Action libérale a reçu la réponse suivante:

LE CONFLIT RUSSO-JAPONAIS. Londres, 21 janvier. — Dans les milieux bien informés, la croyance, en un règlement pacifique de la question d'Extrême-Orient, est devenue à peu près générale.

LES JOURNAUX DU MATIN. Entrées des journaux qui paraîtront ce matin à Paris.

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

Paris, 3 heures du matin. Le Gaulois. — M. Desmoulin: Mais si l'abbé Delsor était un traitre, au lieu d'accentuer les appréciations de Jules Ferry...

L'ECHO DE PARIS

Nous avons, depuis 33 ans, vécu avec cette idée que le traité de Francfort, résultat du triomphe de la force, était subi par nous.

« Les Chambres françaises diront-elles aujourd'hui quelle réaction. Le vote qui sera émis par la majorité, s'il approuve l'acte du préfet de Nancy et les termes de son arrêté, ne saurait avoir d'autre signification.

« Ce serait une ratification formelle, sans doute très appréciée par M. Jaurs, mais contre laquelle toutes les consciences françaises ne manqueraient pas de se soulever.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE SUITE

TRIBUNE POLITIQUE

P. N. A. Groupe central. — La réunion qui devait avoir lieu au café Orsat s'est tenue chez notre excellent camarade Mourou.

« Le camarade Reybon, chargé de l'organisation de la réunion du 27, donne ses instructions et distribue des cartes pour les membres et leurs familles.

« Le camarade Dufout fait ensuite une brève causerie sur le « parti progressiste ».

« Après lui, le camarade Perrin, membre du bureau, pose une question d'ordre intime qui est portée au procès-verbal du jour, ayant été sanctionnée par la majorité de l'assemblée.

« Un secrétaire provisoire étant à nommer, c'est le camarade Guillemin qui est élu à l'unanimité moins quatre voix.

« L'ordre du jour suivant est adopté sans opposition: « Les membres du P. N. A., après avoir entendu la conférence du camarade Dufout, décident de s'adresser qu'une conférence très limitée au Parti Progressiste qui vient de nous donner une fois de plus une preuve éclatante de son indisciplinisme antimilitariste et de son sectarisme bourgeois... »

« La séance est levée à 10 heures. Vive la République sociale et libérale! A bas les Juifs et les Judaisants!

« Carole Léon Gambetta, groupe démocratique d'études sociales. — Demain, samedi, à 8 h. 1/2 précises, réunion des membres du comité. Présence urgente. Ordre du jour très important.

« Union Nationaliste Indépendante. — Réunion, dimanche matin, à 9 heures précises. Présence obligatoire. Prière d'être exacts. Ordre du jour: Nouveaux règlements; insignes; questions diverses.

Communications et Avis Divers

Les Fervents de la danse. — Dans sa réunion, du 15 janvier 1904, la société a ainsi nommé son bureau pour l'année 1904.

« Société de tir au canon. — Assemblée générale samedi 23 courant, à 8 h. 1/2, rue de la République, 50, à l'entresol (Tavernier de Lyon, entrée par l'allée). Installation du nouveau président, M. le colonel Raymond. Présence indispensable.

Courrier des Spectacles

Nouveau-Théâtre. — Ceux que les refrains populaires et les joyeux sonneries militaires intéressent vont voir la Fille du Tambour-Major au Nouveau-Théâtre excellentement monté et très bien joué par MM. Lacoume, Tillet, Deva, Laerte, Jules Renée Marcelle (en représentations) et Fernand Bael. La gaîté du livret, les mélodies de la partition de la Fille du Tambour Major sont légendaires et à ce titre on peut recommander ce spectacle qui n'aura que peu de teneurs.

Casino-Kursaal. — Une statistique faite par un des employés du Bureau de bienfaisance vient d'établir que depuis 20 ans le record des recettes ou plutôt de la part qui échoit au malheureux est détenu par C'est chic! la féérique revue du Casino. Près de vingt représentations ont été émoussées au contraire — le succès de ce spectacle enchanté par sa gradation dans le comique et l'intérêt scénique se double d'une mise en scène fastueuse.

« Concert de l'Horloge. — Beaucoup de personnes se demandent, perplexes, comment il n'y a pas à l'heure de ce magnifique spectacle le spectacle rêvé, car ce spectacle est une réunion tous les éléments désirables: partie locale, scènes comiques, ensembles bien réglés, mise en scène somptueuse.

« Cirque Suedois (Salle du Cirque Rancy). — Une troupe équestre merveilleuse qui ne comprend pas moins de cent bêtes superbes, de brillantes et originales attractions, les « Tchekessou du Caucase, les Stojanoff, Feodore, une œuvre du plus gracieux style; Oeschmansky, un auguste funambulesque; des clowns extraordinaires, etc., etc., composant un spectacle digne en tous points de la faveur des Lyonnais.

FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI

Premier arrondissement. — Paul Alice, 8 ans, rue Royale, 34, f. 9 h. — Veuve Nourisson, née Marie Raquillard, journalière, 45 ans, ch. de Charleville, 8, f. 7 h. — Abentien Antoine, 2 mois, rue Parmentier, f. 9 h. — Vachod, née Louise Sahalier, empl. de com., 30 ans, pl. des Carmélites, 6, f. 2 h. — Lombard Laurent, march. amb., 70 ans, Gr.-Côte, 33, f. 3 h. — Jacquemont Martin, 80 ans, rue Serg.-Blandin, 40, f. 9 h.

Deuxième arrondissement. — Lezard Louis, 1 jour, H. Dieu, f. 7 h. — Bertrand Marline, 14 jours, rue Dugas-Montbel, 5, f. 7 h. — La perouse François, coquetier, 40 ans, Morgue, 15, f. 7 h. — Signard Etienne, sr. pr. 81 ans, rue Marsaille, 7, f. 8 h. — Bapissard Marie, tisseuse, 56 ans, rue Parmentier, f. 9 h. — Imbert Marcel-Claudius, 3 mois, gr. r. Guillottière, 183, f. 10 h. — Veuve Jaquet, née Claudine Robert, ménagère, 67 ans, rue Parmentier, 7, f. 1 h.

Quatrième arrondissement. — Merley P., 43 ans, hôp. Croix-Rouge, f. 10 h. — Neyrand P., rentier, 69 ans, boulevard Croix-Rouge, 351, f. 3 h. — Guerraz Paul, tulliste, 33 ans, hôp. Croix-Rouge, f. 3 h.

Cinquième arrondissement. — Ep. Garcin, née Marie-Joséphine Jourdan, ménagère, 26 ans, Antiquaille, f. 1 h. — Deveau Pierre, épicière, 59 ans, rue de Bourgogne, 14, f. 3 h.

Sixième arrondissement. — Tardieu Cl., 60 ans, pl. Vendôme, 45, f. 8 h. — Wittmann André, grav. sur bois, 64 ans, rue de Séze, 72, f. 2 h. — Ep. Bonnet, née Lagreire, concubine, 53 ans, pl. Kléber, 2, f. 3 h.

MINES D'OR

Table with 2 columns: Mine name and price per kilogram. Includes items like De Beers ordin., French Rand, Robinson Gold, etc.

Bourse Commerciale

Table with 2 columns: Commodity name and price. Includes items like Farines fleur, Tendance calme, Courant, etc.

HALLE AUX GRAINS

Table with 2 columns: Grain name and price. Includes items like Blés, Tendance soutenue, on cote, etc.

« Seigles. — On cote: 14,50 à 14,75 les 100 kil. Orges. — On cote: Beaune, 45,25 à 45,75; Sartilly et Mayenne, 44 à 44,75; Yonne, 44,50 à 45; Champagne, 44,50 à 46; Centre, 45,50 les 100 kilogs, départ.

« Avoines. — On cote: grises de Beaune 14,40 à 14,50; rouges 14,25 les 100 kilogs, Paris.

« Laines. — Le Havre, 21 janvier. — On cote: Janvier 150,50; Février, 155,50; Mars, 156,50; Avril, 157,50; Mai, 157,50; Juin, 158,50; Juillet, 158,50; Août, 158,50; Septembre, 159; Octobre, 159; Novembre, 159,50; Décembre 159,50.

« Cotons. — Le Havre, 21 janvier. — On cote: Janvier 89,25; Février, 89; Mars, 89; Avril, 89; Mai, 89; Juin, 89; Juillet, 89; Août, 89; Septembre, 89; Octobre, 79,50; Novembre, 79; Décembre 74,50.

VOIR EN 4e PAGE NOS Petites Annonces Economiques

ELECTRICITE Installations d'Appartements EN TOUS GENRES Prix Modérés

TOUTES LES HERNIES quelles que soient leur grosseur et leur ancienneté, sont absolument guéries et vite guéries sans gêne et sans souffrance par le GALISMAN, nouvel appareil inflexible, breveté s. g. d. g. en France et à l'étranger, approuvé par la Société de Chirurgie de Paris et par les plus hautes sommités médicales.

PRÉPARATION A LA PRATIQUE DES AFFAIRES ÉCOLE PIGIER HOMMES: 59, r. de Rivoli. DAMES: 1, r. St-Denis, PARIS COURS SUR PLACE ET PAR CORRESPONDANCE COMMERCE, COMPTABILITÉ, STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE, CALLIGRAPHIE, LANGUES CORRESPONDANCE COMMERCIALE Placement des Elèves. — Diplômes ENVOI GRATUIT DU PROGRAMME

SPECTACLES ET CONCERTS GRAND-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 heures 1/2, représentation populaire à prix réduits: Lakmé, opéra comique en 3 actes, musique de Leo Delibes.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, à 8 h. 1/2, Le Fils de Giboyer, comédie en 3 actes d'Émile Augier; Héliodora, pièce en un acte, en vers, de Mmes Jean Bach-Sisley et Marie Diemer.

NOUVEAU-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 h. 1/2, La Fille du Tambour-Major, opérette en trois actes, musique d'Offenbach.

CASINO-KURSAAL. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, C'est Chic! revue locale en 10 tableaux, de M. E.-P. Lafargue.

HORLOGE. — Tous les soirs, à 8 heures, C'est Chic! revue locale en 10 tableaux, de M. E.-P. Lafargue. Scènes nouvelles.

CIRQUE SUEDOIS (salle du cirque Rancy). — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle varié. Les jeudis, dimanches et jours fériés, jusqu'à 9 heures.

COURS DE LYON

Table of market rates for Lyon, including various commodities and exchange rates.

COURS DE PARIS

Table of market rates for Paris, including various commodities and exchange rates.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including mentions of bonds and stock prices.

Additional financial news and market analysis, focusing on international markets and currencies.

Information on the 1904 budget, including details on government spending and revenue.

Information on coal production and sales, including statistics for various regions.

Advertisement for 'LE RADIUM' magazine, featuring details about its content and subscription information.

Advertisement for 'PETITJEAN' real estate agency, listing various properties for sale and rent.

Advertisement for 'CONSEIL JUDICIAIRE' (Judicial Council), providing legal services and consultations.

Advertisement for 'SUC SIMON' liqueurs, highlighting their quality and availability at various locations.

Large advertisement for 'FERNET-BRANCA' liqueur, featuring the brand name in large letters and descriptive text.

Advertisement for 'PETITES ANNONCES ECONOMIQUES' (Economic Advertisements), offering a platform for small-scale business notices.

Advertisement for 'REPRESENTANTS' (Representatives), seeking individuals for various commercial and industrial roles.

Advertisement for 'MAISONS RECOMMANDEES' (Recommended Houses), listing quality real estate options.

Advertisement for 'LEÇONS' (Lessons), offering educational courses in various subjects.

Advertisement for 'LOCATIONS' (Rentals), listing available properties for lease.

Advertisement for 'MASSAGES' (Massages), offering therapeutic services by M. Halbert.

Advertisement for 'BOUCHER DE MEUDON' (Butcher of Meudon), featuring a story by Jules Mary.

Continuation of the 'BOUCHER DE MEUDON' story, describing the events and characters.

Continuation of the 'BOUCHER DE MEUDON' story, detailing the plot and the characters' actions.

Continuation of the 'BOUCHER DE MEUDON' story, focusing on the resolution and the final outcome.

Continuation of the 'BOUCHER DE MEUDON' story, providing a detailed account of the events.

Continuation of the 'BOUCHER DE MEUDON' story, concluding the narrative.